

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury de l'examen professionnel
d'animateur principal de 1ère classe
par avancement de grade

session 2024

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY.....	4
4 - LES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	5
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE.....	9
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	14
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	17
11 - FICHE STATISTIQUES.....	18

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2022	Session 2024
Candidats admis à concourir	33	13
Candidats présents épreuve écrite	25	7
% présents « écrit » / admis à concourir	75,8%	54%
Moyenne épreuve écrite	8.9	9.14
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	18	7
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	72%	100%
Candidats présents épreuve orale	18	7
% présents « oral » / admissibles»	100%	100%
Moyenne épreuve orale	12,33	11.28
Nombre de candidats admis	13	6
% admis / admis à concourir	40%	46%

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL ANIMATEUR PRINCIPAL 1 et 2 cl AG – 2cl PI PLANNING 2024

Début des retraits de dossiers	12 mars 2024
Fin des retraits de dossiers	17 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers	25 avril 2024
Épreuve écrite d'admission	19 septembre 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

21 juin 2024	Horaire lieu et visio présentiel à conf	Conférence des Présidents
Mardi 12 novembre 2024	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2024	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Mardi 17 décembre 2024	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 1 octobre 2024	Mise à disposition des copies sur les espaces correcteur
Lundi 4 novembre 2024	Fin de la correction

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
BERNARD Sonia	Personnalité qualifiée, Responsable Unité inclusion sociale, Direction Développement Social, La métro
CHERROUF Rachida	Fonctionnaire, Directrice du pole action éducative et vie scolaire, Ambérieu en Bugey
DE SMEDT Antoine	Personnalité qualifiée, DGA service à la population, CC Bièvre EST
EBURDY Maud	Fonctionnaire, Représentante du cnfpt
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au Maire, Crolles
LONGO Franck	Élu, Maire, Fontaine
OUSSALAH Arezki	Personnalité qualifiée, Coordonnateur enfance-jeunesse, St Clair du Rhône
RUPAIRE Sonia	Fonctionnaire, Représentante du cnfpt
SEMANAZ Thierry	Élu, ,,,,,,,Saint Martin d'Hères

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade d'animateur principal de 1ère classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

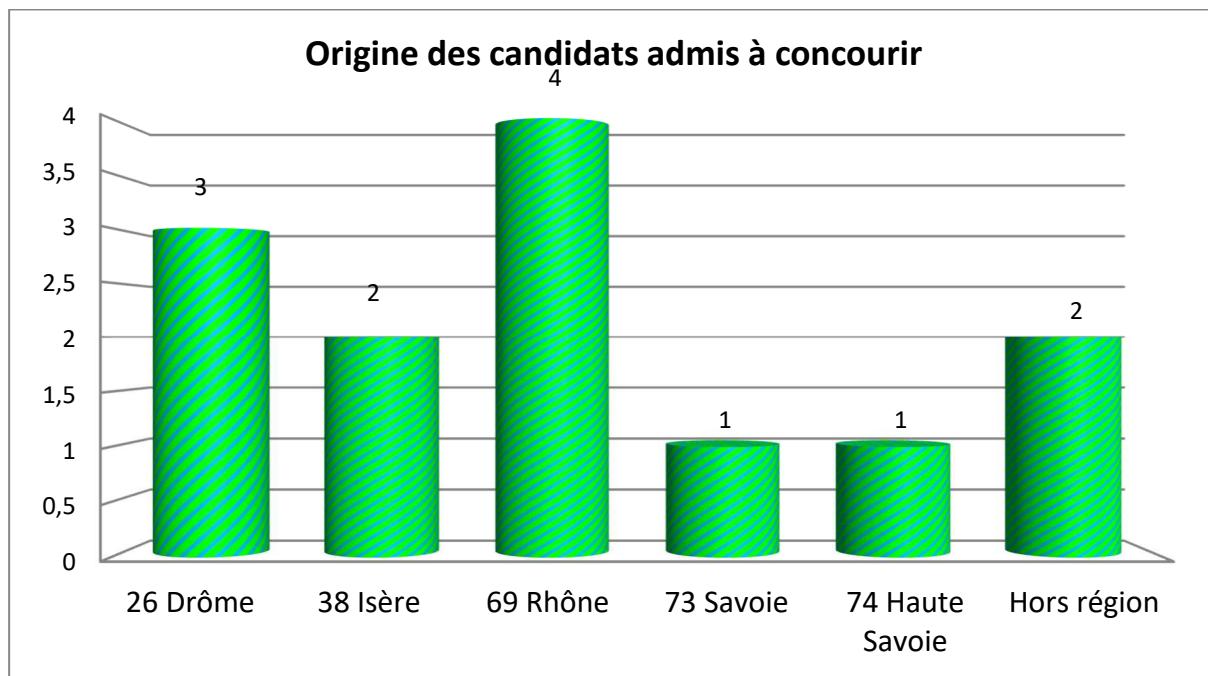
L'avancement au grade d'animateur principal de 1^{re} classe s'effectue par la voie d'un examen professionnel ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^e échelon du grade d'animateur principal de 2^e classe et justifiant d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. La condition d'ancienneté doit ainsi être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

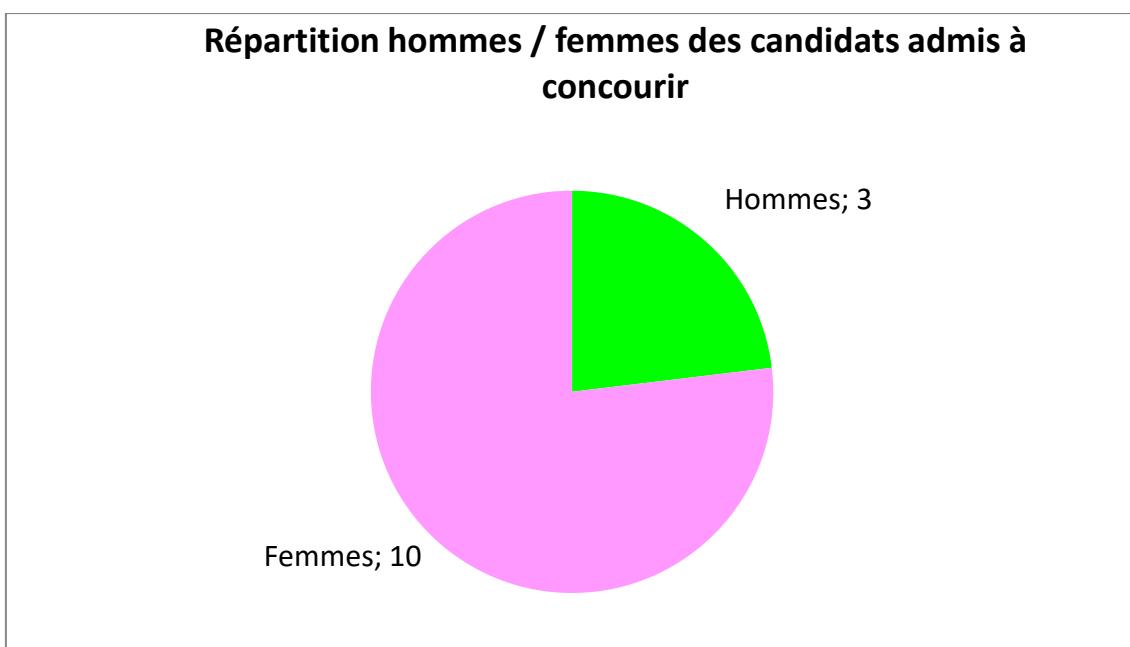
Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions

12 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

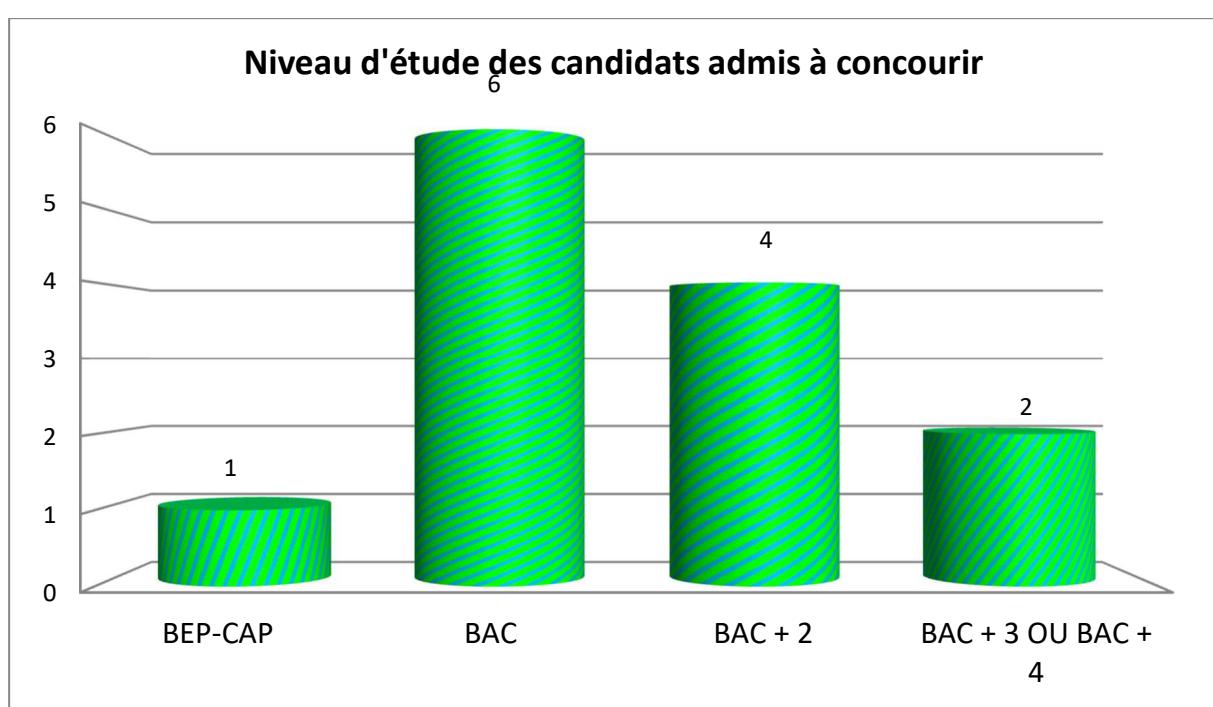
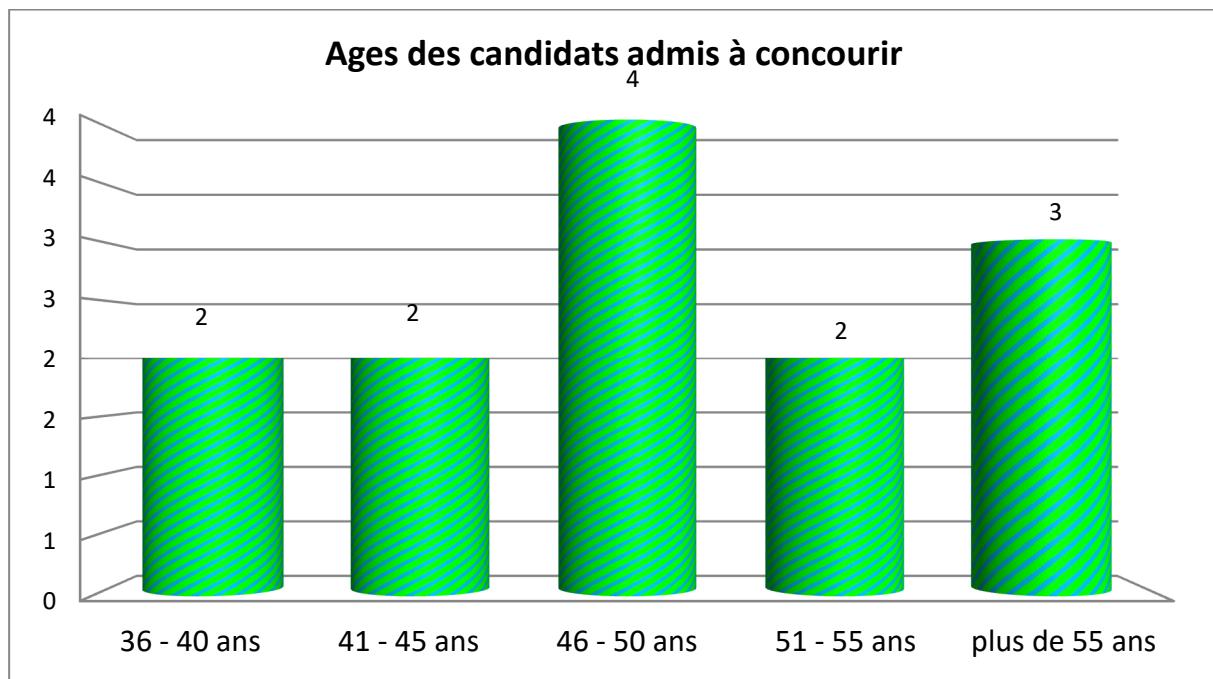
- 1 n'est pas titulaire
- 2 n'ont pas l'échelon suffisant
- 4 n'ont pas le grade requis



Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Drôme	3	23%
Isère	2	15%
Rhône	4	31%
Savoie	1	8%
Haute Savoie	1	8%
Hors région	2	15%
TOTAL	13	100%

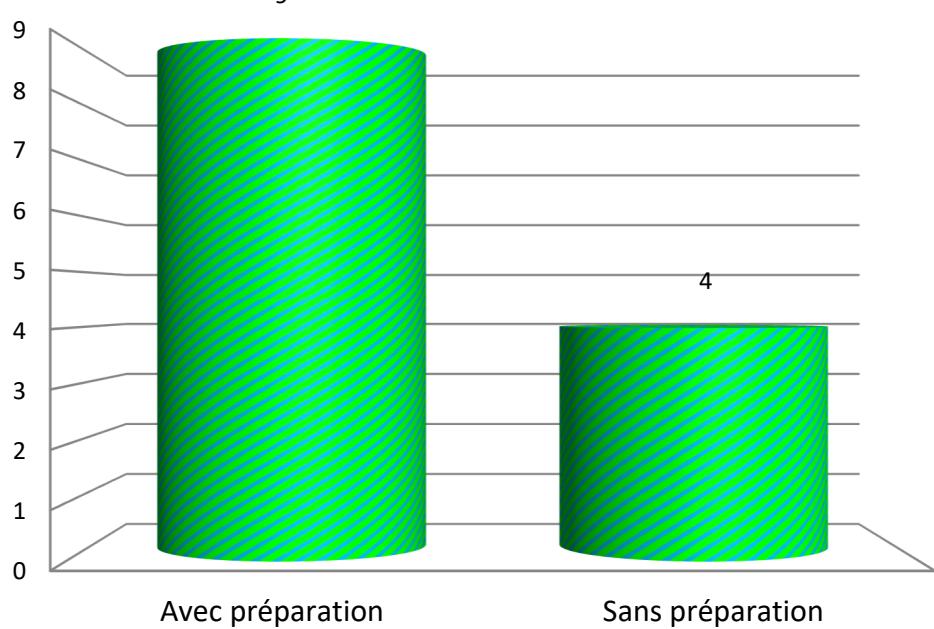


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	23%
Femmes	77%

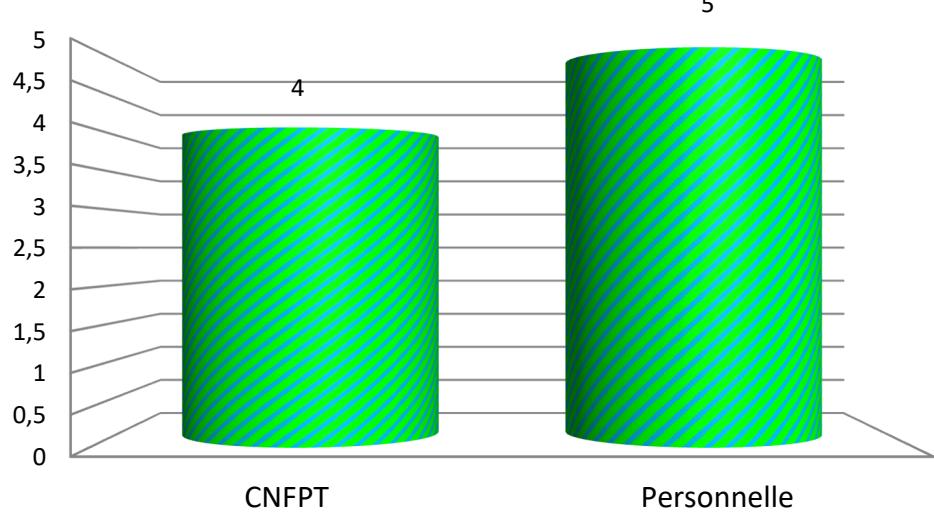


Niveau d'études des candidats	%
CAP - BEP	8%
BAC	46%
BAC + 2	31%
BAC + 3 OU 4	15%

Candidats admis à concourir ayant préparé l'examen professionnel



Type de préparations réalisées



Types de préparations	%
CNFPT	44%
Personnelle	56%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

7 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 54% des candidats admis à concourir

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport	6	13	7.5	12.00	9.14

7 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

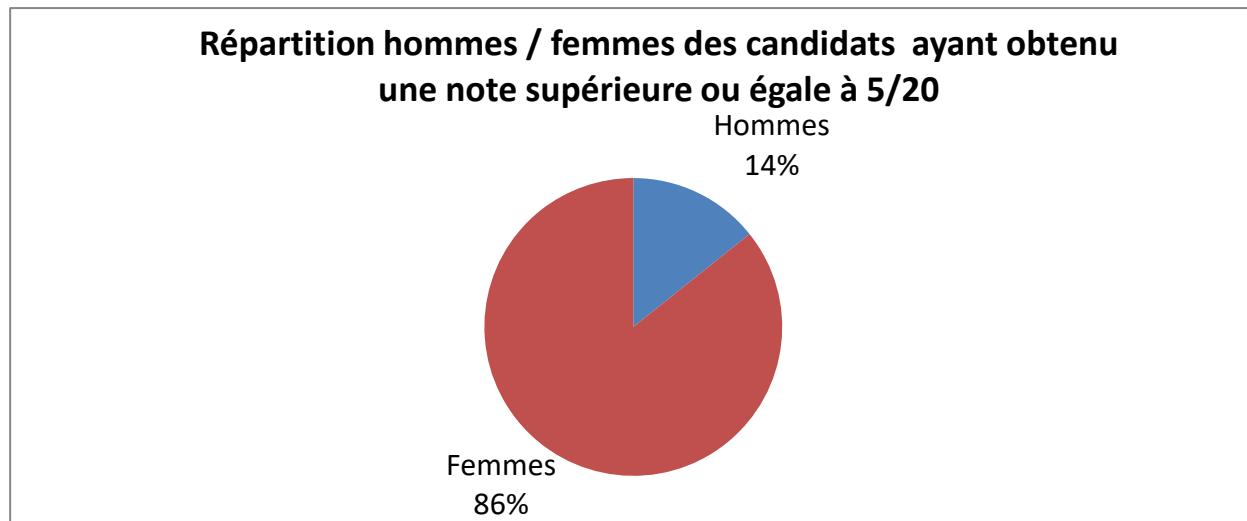
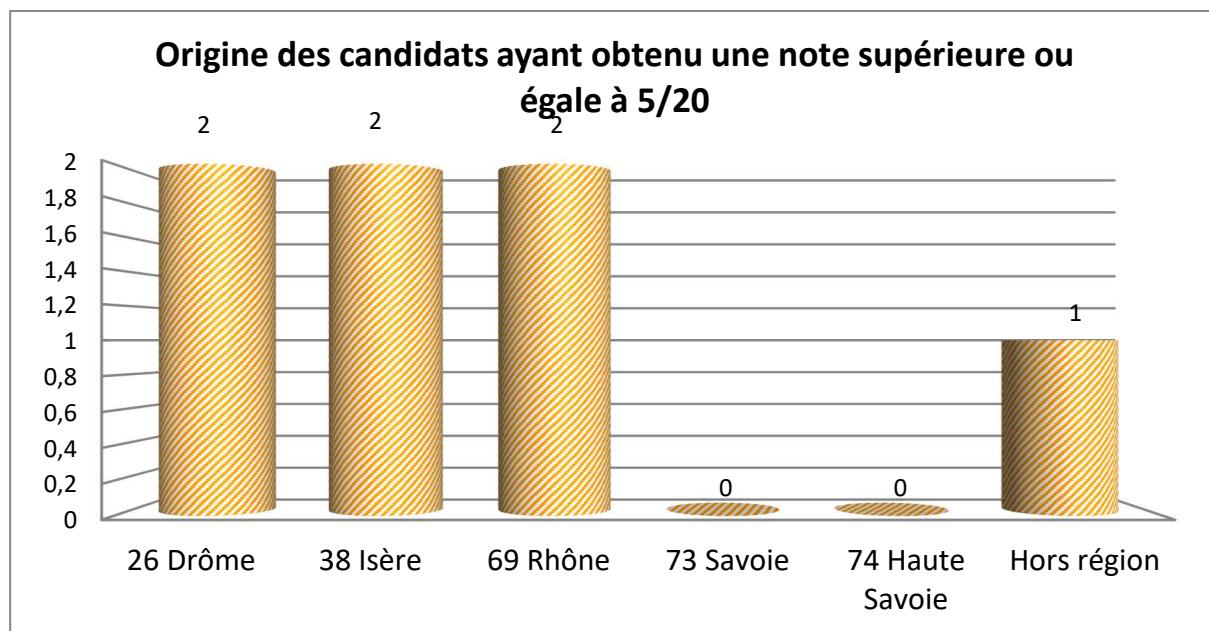
Rappel session 2022 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport	8	33	2	16	8.9

18 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

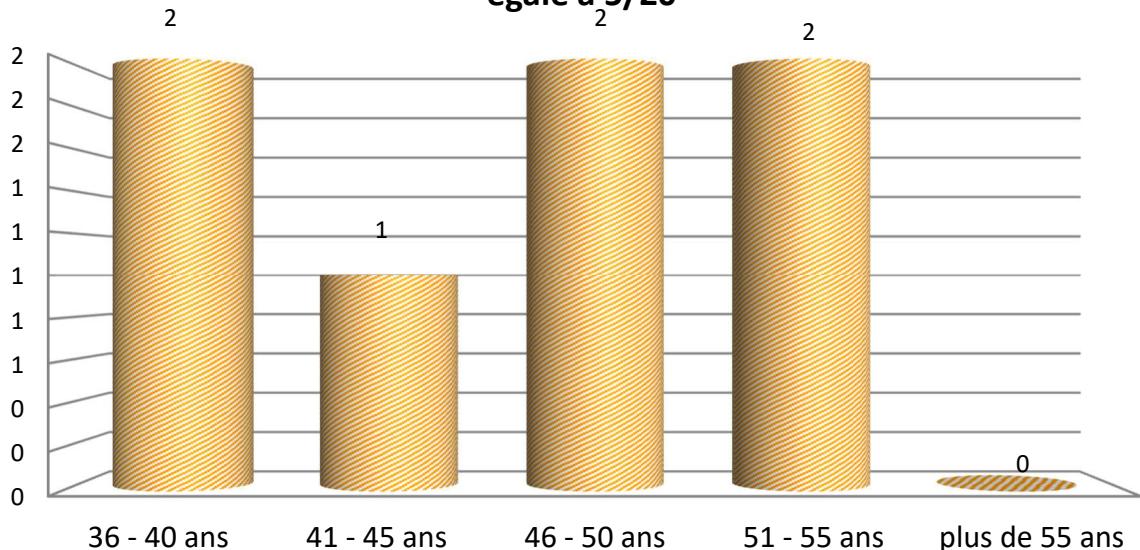
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISES A PASSER L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Drôme	2	29%
Isère	2	29%
Rhône	2	29%
Hors région	1	14%



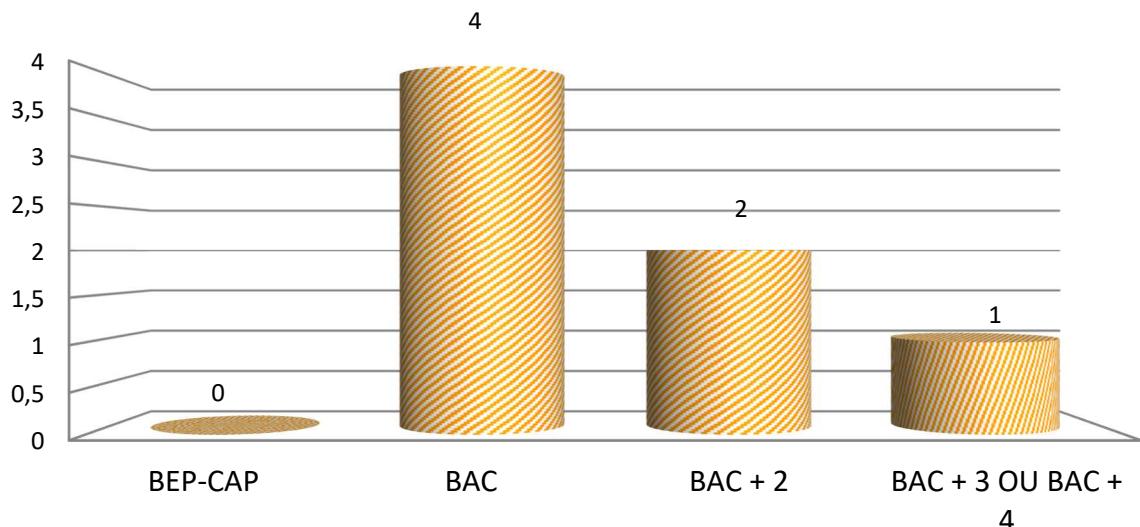
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	14%
Femmes	86%

Ages des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20

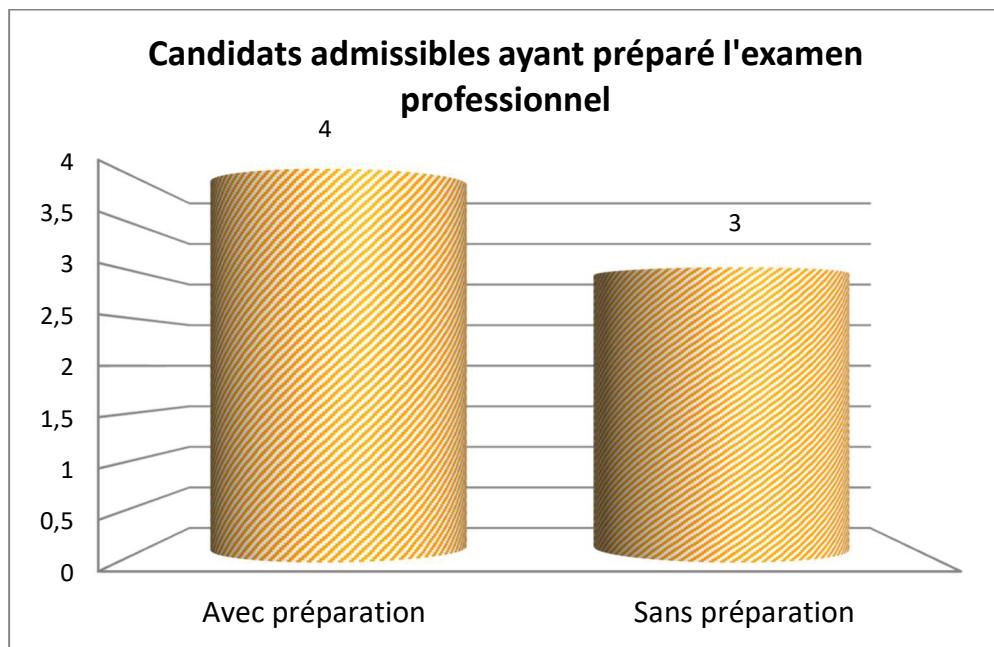


<u>Age des candidats</u>	<u>%</u>
36 - 40 ans	29%
41 - 45 ans	14%
46 - 50 ans	29%
51 - 55 ans	29%

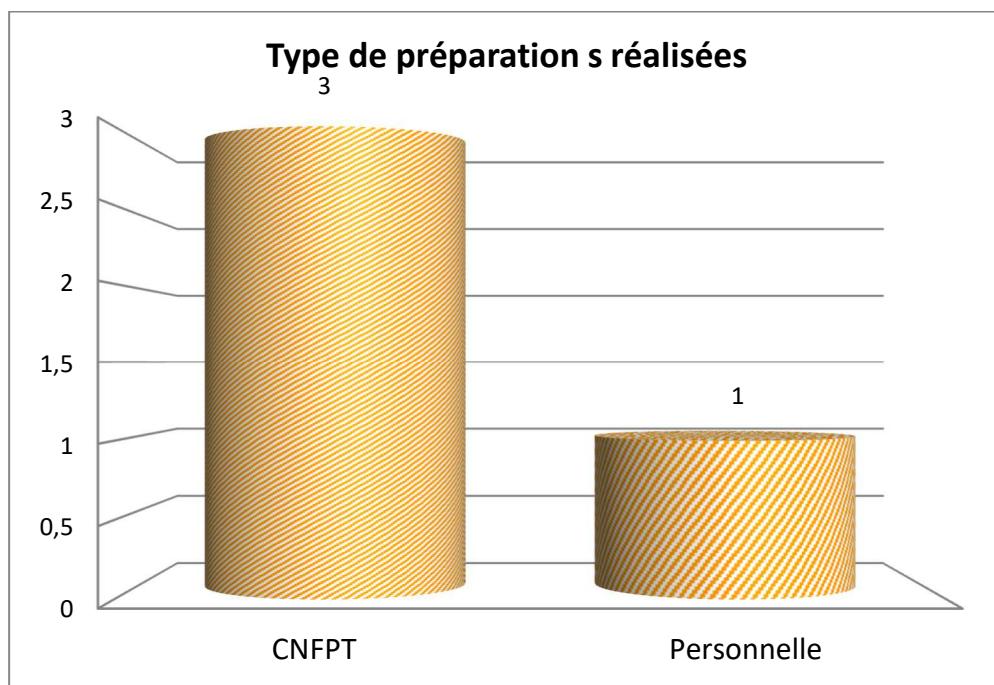
Niveau d'étude des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20



<u>Niveau d'étude des candidats</u>	<u>%</u>
BAC	57%
BAC + 2	29%
BAC + 3 OU 4	14%



Préparation	%
OUI	57%
NON	43%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	75%
Personnelle	25%

8-PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

7 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission
Soit 100% des candidats admis à passer l'épreuve.

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	7	6	15	11.28	10.00

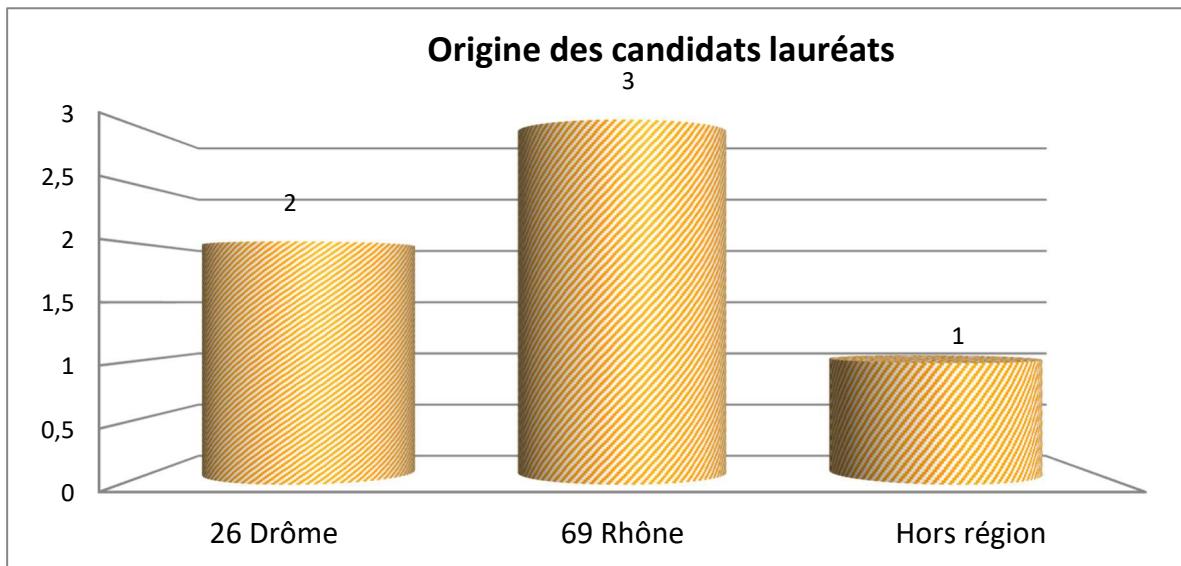
Le jury a déclaré 6 candidats admis.

Rappel session 2022 :

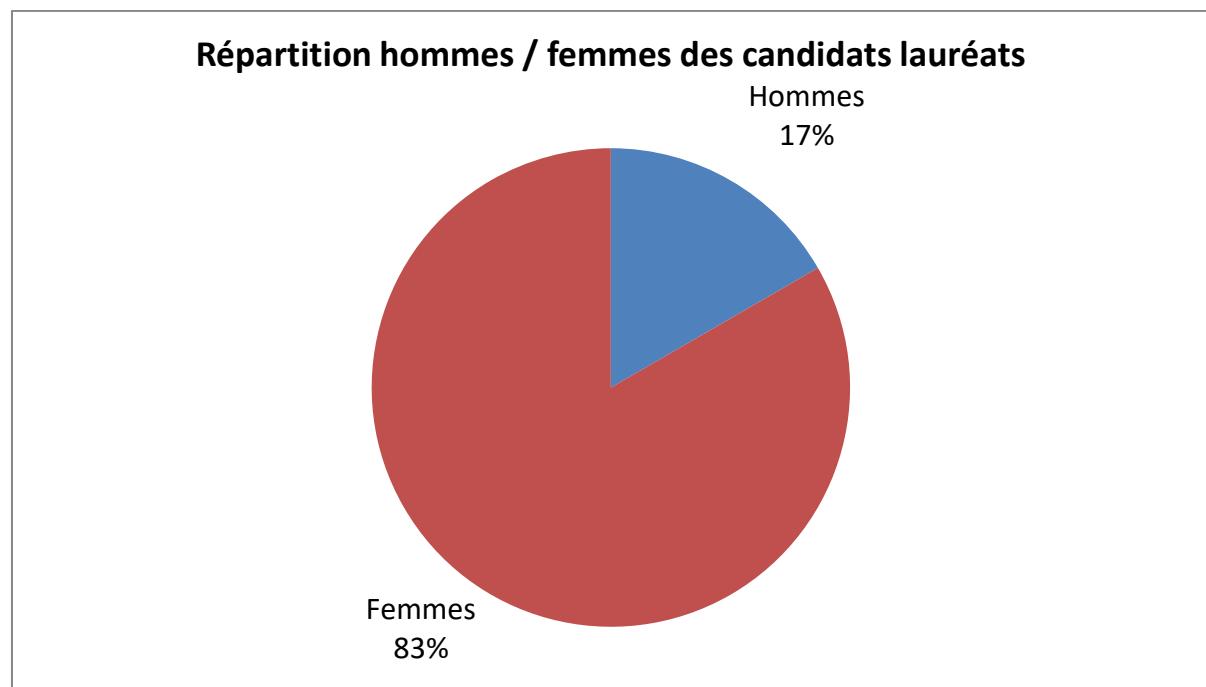
Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	18	6	18	12.33	10.00

Le jury a déclaré 13 candidats admis.

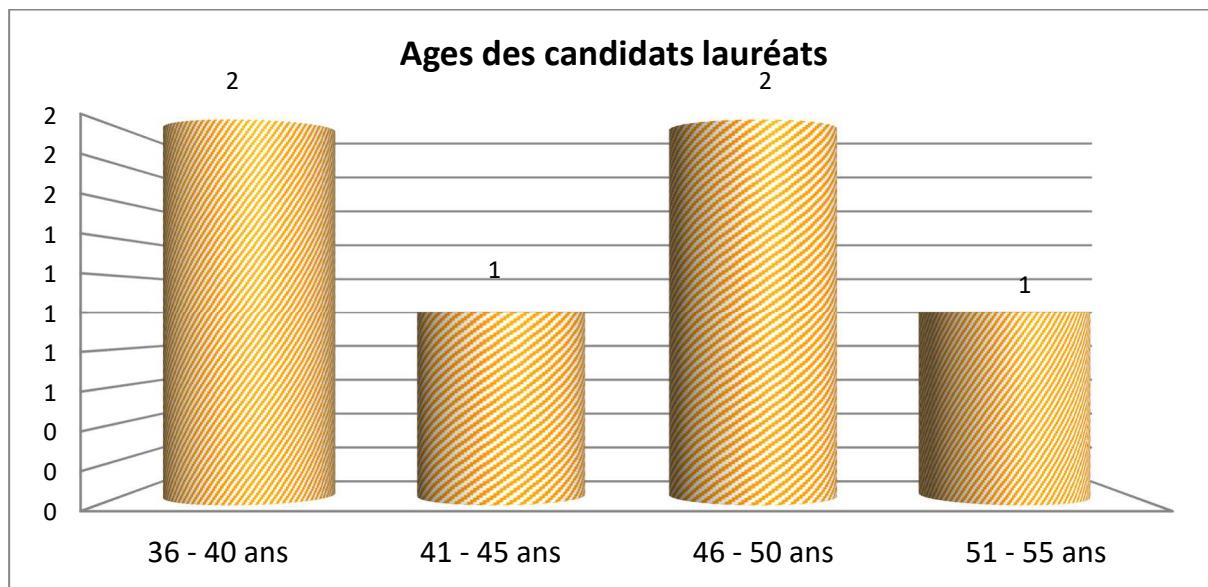
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION



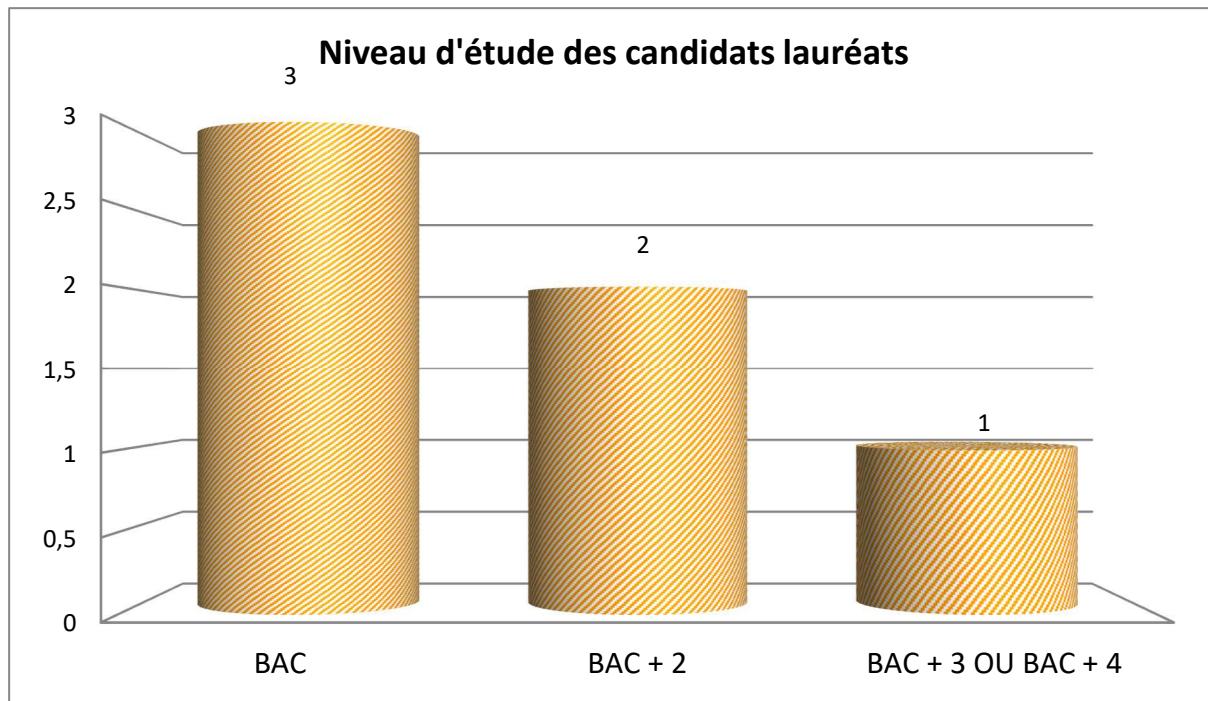
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Drôme	2	33%
Rhône	3	50%
Hors région	1	17%
TOTAL	6	100%



Répartition hommes/femmes	%
Hommes	17%
Femmes	83%

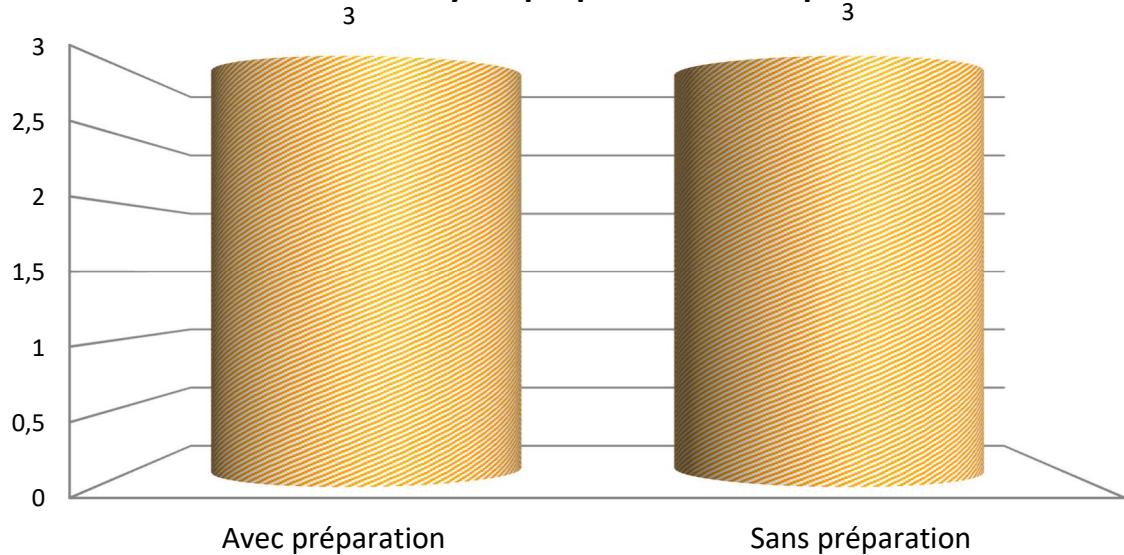


Age des candidats	%
36 - 40 ans	33%
41 - 45 ans	17%
46 - 50 ans	33%
51 - 55 ans	17%



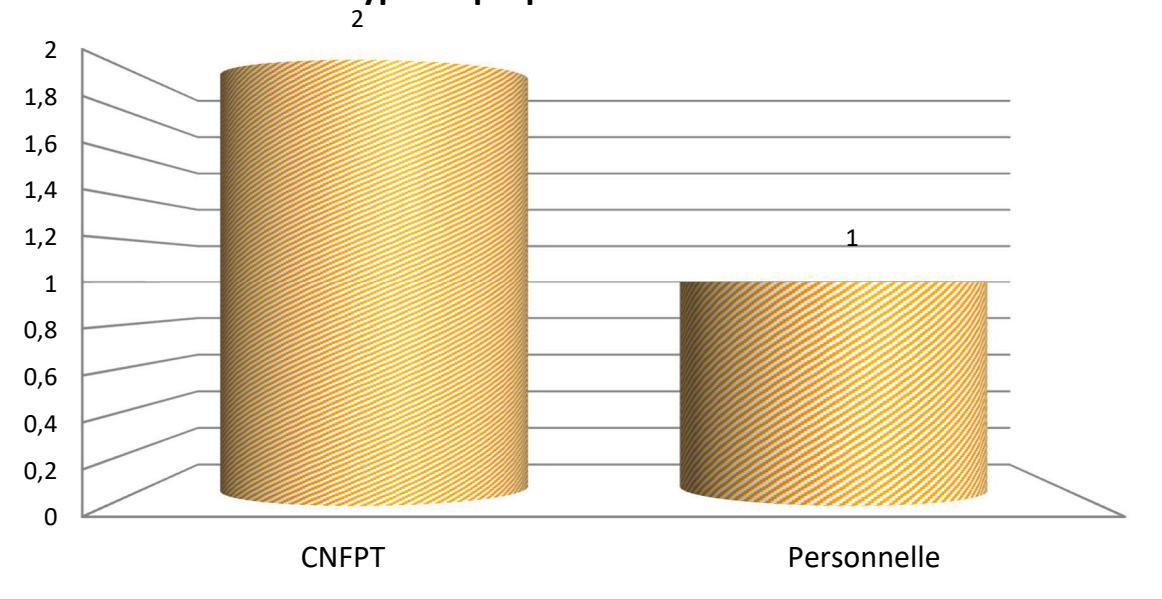
Niveau d'études des candidats	%
BAC	57%
BAC + 2	29%
BAC + 3 OU 4	14%

Candidats lauréats ayant préparé l'examen professionnel



Préparation	%
OUI	50%
NON	50%

Type de préparations réalisées



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	75%
Personnelle	25%

10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

Après avoir analysé les résultats de l'épreuve écrite, le jury de l'examen formule les remarques suivantes :

- Niveau moyen
- Les candidats ont oublié de nombreux éléments essentiels présents dans le dossier

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Les candidats restent très centrés sur leur cœur de métier
- Une méconnaissance de la place de l'élu
- Un projet professionnel peu défini qui fait ressentir un manque de motivation

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	13	7	6
Hommes	3	1	1
Femmes	10	6	5
% Hommes	23%	14%	17%
% Femmes	77%	86%	83%
Ages des candidats			
36 - 40 ans	2	2	2
41 - 45 ans	2	1	1
46 - 50 ans	4	2	2
51 - 55 ans	2	2	1
plus de 55 ans	3		
Origine des candidats par départements			
26 Drôme	3	2	2
38 Isère	2	2	
69 Rhône	4	2	3
73 Savoie	1		
74 Haute Savoie	1		
Hors région	2	1	1
Niveau d'études des candidats			
BEP-CAP	1		
BAC	6	4	3
BAC + 2	4	2	2
BAC + 3 OU BAC + 4	2	1	1
Préparation			
CNFPT	4	3	2
Personnelle	5	1	1
Avec préparation	9	4	3
Sans préparation	4	3	3